



PROCÈS-VERBAL

COMITE SYNDICAL Séance du 13.12.2022

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre, les membres du Comité syndical se sont réunis en séance publique dans la salle de la Maison du Temps Libre en commune de Lamanon sur convocation en date du 08 décembre 2022.

Présents : ADRAGNA Sandrine, BRONDOLIN Christian, CHANU Jessica, GENTE Hélène, GRANGE Philippe, GUEZOU Éric, INSERGUET Thierry, NERVI Christian, PIOTR Fanny et REYBAUD Anne.

Absents excusés : AZARD Emmanuelle, BOYER Mylène, FAURE Nathalie, GUY Ghislaine, TIBALDI Roxane et WIGT Yves.

Procurations : AZARD Emmanuelle à BRONDOLIN Christian, GUY Ghislaine à GENTE Hélène et WIGT Yves à GRANGE Philippe.

Secrétaire de séance : Madame GENTE Hélène est désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Monsieur GRANGE Philippe, Président, annonce que la séance du Comité Syndical est ouverte à 18h35 et vérifie que le quorum est atteint.

Mesdames ADRAGNA Sandrine et PIOTR Fanny ne peuvent pas prendre part aux votes car suppléantes.

Le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Rapport N°1 : Approbation de la convention d'utilisation des locaux scolaires entre la commune de Lamanon et le SIVU Collines Durance pour l'ALSH « Les Croc'à Tout » pour l'année 2023

Monsieur le Président explique que les deux premiers rapports concernent la reconduction des conventions liées au fonctionnement de l'accueil de loisirs sur la commune de Lamanon. Il laisse la parole à Monsieur INSERGUET pour apporter des informations complémentaires.

Monsieur INSERGUET précise que deux délibérations équivalentes sont également passées en Conseil Municipal la semaine passée et que les conventions ont été approuvées par la commune.

La convention relative à l'utilisation des locaux est reconduite à l'identique par rapport à l'année passée, il n'y a pas d'évolution sur les locaux.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°2 : Approbation de la convention de mise à disposition du personnel entre la commune de Lamanon et le SIVU Collines Durance pour l'ALSH de Lamanon pour l'année 2023.

Monsieur INSERGUET précise que la convention relative à la mise à disposition du personnel prend juste en compte l'évolution des salaires des agents concernés pour l'année 2023.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°3 : Contrat groupe d'assurance des risques statutaires 2023/2026

Monsieur le Président indique qu'il s'agit du contrat avec le courtier gestionnaire SOFAXIS négocié par le CDG. Il précise que l'option 1 avait été choisie sur le contrat précédent et rappelle les taux correspondants. Il propose de reconduire cette option à compter de 2023.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°4 : Achat des véhicules ë-Berlingo

Monsieur le Président indique que le vote de la subvention a déjà été voté et que les véhicules devaient déjà être achetés l'année dernière.

Il présente le tableau comparatif des différentes propositions commerciales reçues et indique que le choix s'est porté sur le modèle ë-Berlingo proposé par la société GRIALOU Automobiles. Après déduction de la subvention accordée et du bonus écologique, l'investissement du SIVU serait alors de 10 036,86€

Il précise que la location actuelle des véhicules revient à environ 5500€ à l'année pour le SIVU et que les nouveaux modèles achetés seraient rentabilisés en 1 an.

Monsieur NERVI interroge sur les batteries de ces véhicules qui, pour certains modèles, sont proposées à la location en supplément. Monsieur le Président lui indique qu'il n'est pas fait mention de cette location sur l'offre proposée mais que la question va tout de même être posée au prestataire.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°5 : Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Président indique que certains agents sont actuellement en contrat PEC et que l'échéance arrive bientôt à son terme.

Monsieur GUEZOU rejoint la séance.

Monsieur le Président présente les postes indiqués sur le tableau et précise qu'ils concernent les différents services du SIVU (ALSH/Cytises/RPE...).

Les élus s'interrogent sur la présentation du tableau et souhaiteraient une grille de présentation simplifiée pour une meilleure lisibilité des postes.

Monsieur le Président leur indique que le tableau va être retravaillé et qu'il leur sera de nouveau présenté au comité du mois de janvier.

Retrait du rapport.

Rapport N°6 : Avenant de prolongation au Contrat Enfance Jeunesse entre la CAF des Bouches-du-Rhône et le SIVU Collines Durance

Monsieur le Président indique que cet avenant est présenté dans le cadre d'une régularisation pour l'année 2022.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°7 : Annule et remplace la délibération 2022_27 – Provision pour créances douteuses

Monsieur le Président précise que ce rapport est présenté un problème de sémantique à la demande du Trésor Public.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°8 : Modification du règlement intérieur de l'Espace Jeunes Intercommunal au 01.01.2023

Monsieur le Président précise que ce rapport est présenté pour prendre en compte les modifications liées à la gestion des dossiers administratifs au sein du SIVU Collines Durance : dossiers administratifs gérés en années scolaires, modalités de renouvellement des dossiers, nouveau mode de calcul du quotient familial, traitement des absences, annulations et remboursements, procédure de relances en cas d'impayés.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°9 : Modification du règlement intérieur des Cytises

Monsieur le Président explique que ce rapport est présenté pour permettre l'accueil des enfants de 6 ans sur le centre de vacances.

Il précise également que les maternelles ne peuvent pas être accueillis sur le centre par rapport aux lits superposés.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°10 : Approbation de la convention de partenariat avec la Mission Locale du Pays Salonais

Monsieur le Président indique qu'il s'agit d'un partenariat à titre gracieux déjà mis en place avec le SIVU et acté par le biais d'une convention à compter de 2023.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°11 : Engagement des dépenses d'investissement 2023

Monsieur le Président précise que ce montant représente 25% du budget de l'année précédente pour pouvoir continuer à payer les prestataires en début d'année 2023 avant le vote du budget.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°12 : Avenant N°2 MAPA 2018-002 – Gestion des structures jeunesse et activités liées par Léo Lagrange

Monsieur le Président indique que cet avenant concerne les recettes que Léo Lagrange doit reverser au SIVU Collines Durance : 14 400 € x 2 (pour les années 2021 et 2022) et 5 197€ soit environ 35 000 €.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°13 : Approbation du marché « Gestion des structures jeunesse et activités liées »

Monsieur le Président précise que suite à la parution du marché, une seule réponse a été apporté par l'association Léo Lagrange.

Il laisse la parole à Madame GENTE qui remercie la commission jeunesse du travail réalisé en plusieurs temps de réunion. Elle précise que toutes les possibilités ont été envisagées lors du travail de la commission jeunesse (gestion directe, DSP et Marché) pour aboutir avec arguments à ce lancement du marché.

Vote à l'unanimité.

Questions diverses

1/ INSCRIPTIONS POUR MERCREDIS DU 1ER SEMESTRE 2023 :

Monsieur INSERGUET souligne le montant important des factures liées à ces inscriptions sur une longue période. Il indique avoir reçu beaucoup de remarques de la part des administrés qui, en période de fêtes de fin d'année, ne peuvent se permettre de sortir une somme si importante.

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur GUEZOU, présent dans les locaux du SIVU lors de l'ouverture des inscriptions, pour expliquer les différents problèmes rencontrés par les familles liées à l'évolution du logiciel.

Monsieur GUEZOU explique que vendredi 09 décembre au matin plusieurs bugs informatiques liés au paramétrage de la nouvelle version du logiciel ont été mis en lumière avec le démarrage des inscriptions :

- Les familles connectées sur le Portail Familles n'avaient pas la possibilité de sélectionner certains mercredis de la période mais pouvaient uniquement sélectionner l'ensemble des mercredis du 04 janvier au 28 juin (soit 22 mercredis). Le dernier mercredi de la période à savoir le 05 juillet était inaccessible pour l'ensemble des familles sur le Portail ;
- La prise en compte du quotient familial pour le calcul de la tarification différenciée n'a pas fonctionné. En effet, le passage à la nouvelle version du logiciel impliquait un changement de date sur la grille des revenus qui doit désormais prendre en compte la période en cours et non se limiter à l'année N-1 ;
- Un problème supplémentaire est venu se rajouter sur la tarification puisque la remise fratrie n'était pas correctement renseignée.

Il indique que les services administratifs du SIVU se sont de suite mis en relation avec le chef de projet chargés de la société ABELIUM pour pouvoir résoudre ces différents problèmes au plus vite.

Le dysfonctionnement lié à la réservation sur la période entière a été corrigé dans la matinée. Et celui relatif aux revenus et à la remise fratrie dans la journée. Beaucoup de familles ayant craint de ne plus avoir de places ont préféré réserver la période entière en payant au prix fort.

La décision a donc été prise en cours de journée de bloquer le Portail familles et de recontacter toutes les familles avec des enfants inscrits sur toute la période pour avoir confirmation des dates réservées. Par ailleurs, un mail de communication général à été adressé à l'ensemble des familles pour leur faire part des différents problèmes rencontrés lors du démarrage des inscriptions.

Monsieur le Président demande à ce que tous les messages de communication adressés aux familles soient également envoyés en copie aux Maires pour qu'ils puissent eux aussi relayer l'information auprès de leurs administrés.

Monsieur GUEZOU indique que les équipes du SIVU ont tout mis en œuvre pour résoudre le problème rapidement. Les familles ont toutes été recontactées, les demandes de modification prises en compte, les factures recalculées et la liste d'attente absorbées. Le portail famille a pu être réouvert ce mardi à 14h00. Les nouvelles factures ont été adressées individuellement par mail en laissant le choix aux familles ayant un trop perçu de pouvoir bénéficier d'un avoir ou d'un remboursement.

Monsieur le Président remercie l'équipe du SIVU Collines Durance pour le travail important fourni sur ces derniers jours pour pallier aux problèmes rencontrés lors de l'ouverture des inscriptions.

Deux points importants sont à retenir de ces inscriptions :

- La période ouverte était trop longue, surtout dans le cas d'un changement de logiciel ;
- Le paiement à la réservation pose problème dans le cas des périodes importantes.

Monsieur NERVI interroge sur la possibilité de mettre en place un système de paiement par mois.

Madame GENTE précise qu'un échelonnement des paiements pour les inscriptions des mercredis est à envisager (paiements différés ou paiements échelonnés).

Madame PIOTR demande si une séance de présentation de l'interface du nouveau Portail Familles serait possible avec les techniciens du SIVU.

Monsieur le Président demande l'organisation d'une commission spécifique début janvier (avant l'ouverture des inscriptions pour les vacances d'hiver) pour présenter le nouveau Portail et travailler sur les possibilités d'amélioration du système de réservations.

Cette commission sera composée de Madame CHANU Jessica, Madame ADRAGNA Sandrine, Madame PIOTR Fanny, Monsieur GUEZOU Eric, Monsieur GRANGE Philippe, Mesdames CHIAPELLO Johanna et TAYAA Caroline (techniciennes au SIVU).

Madame TAYAA doit envoyer un doodle aux élus concernés pour arrêter le choix de la date sur la première semaine du mois de janvier.

2/ BUDGET SIVU COLLINES DURANCE :

Monsieur le Président souhaite faire un point sur le budget. Il présente les recettes (sur lesquelles il manque actuellement le versement de la CAF ainsi que la subvention des PEC) soit environ 1 500 000 € de recettes.

Il précise que les dépenses s'élèvent à 1 434 000€ (il manque encore quelques factures en fonctionnement).

Il précise qu'il n'y aura pas d'excédent pour 2022 ou très peu.

Il indique aux autres membres que le budget pour 2023 est estimé à environ 1 700 000 € et que des recettes supplémentaires vont devoir être trouvées (environ 200 000 €) pour être en adéquation avec le développement du SIVU.

Madame GENTE précise qu'il faudra peut-être aller prendre dans l'excédent des années précédentes. Monsieur le Président lui indique que c'est, en effet, une possibilité.

Madame PIOTR interroge sur le reste à charge pour le SIVU par rapport à l'accueil de Lamanon. Monsieur le Président lui indique qu'il sera tout à fait possible de lui communiquer ces chiffres ultérieurement et que cela représente environ 25% pour les familles, 50% de subventions CAF et 25% pour le SIVU.

Madame GENTE indique que cette information permet d'adapter la communication envers les familles afin de pouvoir leur expliquer la différence entre le montant qui leur est facturé et le coût réel par jour et par enfant.

3/ CTG :

Monsieur NERVI demande si les maires ont pris connaissance du mail de Mme COUDERC de la CAF. Monsieur le Président indique qu'une réunion de travail doit être organisée très rapidement.

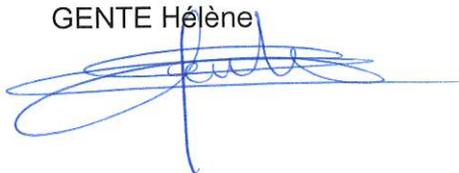
Compte-rendu des délégations

Prochain comité :

Mardi 31 janvier 2023 à Vernègues.

Fin de la Séance à 20h13.

La Secrétaire de Séance
GENTE Hélène



Le Président
Philippe GRANGE



